

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance ordinaire du 2 août 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 août 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### M.B. 2010-08-02-190

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - A- Séance ordinaire du 5 juillet 2010
  - B- Séance extraordinaire du 19 juillet 2010
  - C- Séance extraordinaire du 26 juillet 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - A- Suivi des procès-verbaux
  - B- Rapport de délégation de pouvoirs
  - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
  - 7.1 Urbanisme
    - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2010
  - 7.2 Hygiène
  - 7.3 Voirie
  - 7.4 Rapport du directeur des travaux publics
    - A- Travaux exécutés en juillet 2010
    - B- Travaux prévus en août 2010
8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes
  - A- Approbation de la liste des virements de crédits
  - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
  - C- Approbation de la liste des comptes à payer
10. Sécurité incendie
11. AREV
12. MRCVG
13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013
14. Aménagement du parc municipal – Suivi du dossier
15. Dossier de lotissement au Lac-des-Pères
16. Programme de vidange automatique des boues des fosses septiques – Coûts supplémentaires
17. Journée de la ruralité et Soirée des grands prix de la ruralité 2010
18. Correspondance
19. Varia
  - A- Étude de la Réglementation municipale
  - B- Niveau de l'eau au Grand Lac Rond
20. Période de questions
21. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **A- Séance ordinaire du 5 juillet 2010**

M.B. 2010-08-02-191

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Séance extraordinaire du 19 juillet 2010**

M.B. 2010-08-02-192

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **C- Séance extraordinaire du 26 juillet 2010**

Reporté.

### **4. Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Chemin Lesage, calcium
- Gallons de peinture vides
- Barrage Lac Roddick
- Règlement de contrôle intérimaire – MRC (Berges)
- Enseigne panneau-réclame du lotissement dans la municipalité de Ste-Thérèse

### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil demandent de demander une opinion verbale aux procureurs de la municipalité, soit la firme Lapointe Beaulieu pour la pancarte située sur la propriété au 8 chemin Rivière-Gatineau Nord, indiquant un projet de lotissement dans la municipalité voisine.

## **5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **A- Suivi des procès-verbaux**

Le rapport du suivi des procès-verbaux sera déposé à une prochaine séance de conseil.

### **B- Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2010-08-02-193

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2010, pour un montant de 6151.84\$.

**Adoptée à l'unanimité**

### **C- Suivi du projet de voirie**

M.B. 2010-08-02-194

Sur la proposition de Michelyne Bélair appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver le suivi du projet de voirie déposé par la directrice générale adjointe Raymonde Tremblay.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Rapport du maire**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juillet 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

## **7. Rapport de l'inspecteur municipal**

### **7.1 Urbanisme**

#### **A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2010**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juillet 2010 sont déposées.

## 7.2 Hygiène

### Éco-centre

M.B. 2010-08-02-195

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la vidange de l'Écocentre, soit un voyage à l'aide d'un camion de 70 verges. Cette dépense, au montant de 2350\$ plus taxes, sera imputée au poste « Éco-centre » (02-453-00-446).

**Adoptée à l'unanimité**

## 7.3 Rapport du directeur des travaux publics

### A- Travaux exécutés en juillet 2010

#### Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de juillet 2010.

### B- Travaux prévus au mois d'août

#### Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics présente les travaux prévus en août 2010.

## 8. Rapport du CCU

Aucune rencontre tenue au mois de juillet 2010

## 9. Présentation des comptes

### A- Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun

### B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-08-02-196

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2010 pour un montant total de 82342.99\$ telle que déposée par la directrice générale adjointe.

**Adoptée à l'unanimité**

### C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-08-02-197

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver les comptes à payer au 31 juillet 2010, suite aux informations transmises par la directrice générale adjointe, pour un montant de 27268.77\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 10. Sécurité incendie

### Notes au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne les lumières des camions du service incendie. Le chef pompier Richard Carle obtiendra des prix pour la prochaine séance ordinaire.

## 11. AREV

## 12. MRCVG

## 13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013

Réunion de travail à prévoir.

## 14. Aménagement du parc municipal

### Note au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair mentionne que le tout va bon train pour l'aménagement du parc municipal.

## 15. Dossier de lotissement au Lac-des-Pères

Dossier à l'étude.

## 16. Programme de vidange automatique des boues des fosses septiques – Coûts supplémentaires

M.B. 2010-08-02-198

**Considérant** la facture reçue par les Entreprises septiques L.M. pour le déterrement de couvercles de fosses septiques lors de vidanges effectuées en juillet 2010 dans le cadre du programme de vidange automatique;

**Considérant** que le montant de la facture s'élève à 135.45\$ taxes incluses;

**Considérant** que des précisions sont transmises par la directrice générale adjointe, suivant l'article 3 du règlement 211, concernant des couvercles non déterrés;

**Considérant** que les représentants des Entreprises septiques L.M. devront être mis au courant de la réglementation actuelle et le personnel municipal devra aussi informer les contribuables des frais imposables, s'ils ne déterrèrent pas leurs couvercles;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de réduire la facture des Entreprises septiques L.M. à 25\$ par immeuble au lieu de 40\$, ce qui fait un montant total de 84.65\$ taxes incluses au lieu de 135.45\$ et d'autoriser le paiement. Cette dépense sera imputée au poste « Transport boues septiques » (02-490-00-329).

**Adoptée à l'unanimité**

**Avis de motion pour adopter un règlement afin de modifier le règlement 211, régissant les coûts supplémentaires lors de la vidange des boues des fosses septique**

La conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair, annonce ce 2 août 2010, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance, afin de modifier le règlement 211, règlement régissant les coûts supplémentaires lors de la vidange des boues des fosses septiques.

---

Michelyne Bélair  
Conseillère, siège #2

**17. Journée de la ruralité et Soirée des grands prix de la ruralité 2010**

M.B. 2010-08-02-199

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major à participer à la Journée nationale de la ruralité qui se déroulera le 9 septembre 2010 à Maniwaki. Les frais de participation pour cette activité au montant de 35\$ seront imputés au poste « Frais de déplacements élus » 02-110-00-310.

**Adoptée à l'unanimité**

**18. Correspondance**

**18.1 Enseigne performances plus**

**Note au procès-verbal**

Des discussions ont lieu concernant les numéros civiques dans la municipalité de Bouchette. Les membres du conseil demandent que le personnel municipal demande des prix pour les numéros civiques à Enseigne performance plus.

**18.2 Aide au reboisement des bandes riveraines**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller André Patry s'occupe d'obtenir le plus d'information possible concernant l'aide pour le reboisement des bandes riveraines

**18.3 Lettre envoyée à Luc Montreuil des Constructions Luc Montreuil par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

M.B. 2010-08-02-200

**Considérant** la lettre envoyée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Claudia Lacroix, à Monsieur Luc Montreuil des Constructions Luc Montreuil concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au lac 31 milles, le 16 juillet 2010, suite à la résolution M.B. 2010-07-05-173 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010;

**Considérant** qu'à ce jour, monsieur Montreuil utilise toujours la rampe de mise à l'eau pour y stationner son embarcation;

**En conséquence**, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater les procureurs de la municipalité de Bouchette, soit la firme Lapointe Beaulieu, afin qu'elle fasse parvenir une mise en demeure à Luc Montreuil des Constructions Luc Montreuil, qu'il cesse d'utiliser immédiatement la rampe de mise à l'eau de la municipalité de Bouchette au Lac 31 Milles pour le stationnement de son embarcation. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels »

**Adoptée à l'unanimité**

#### **18.4 Appui à Madame Hélène de Montigny**

M.B. 2010-08-02-201

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'appuyer les démarches de Madame Hélène De Montigny, de son mécontentement en ce qui a trait à la fermeture du « Club de golf Le Sommet » dans la Municipalité de Messines, par la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**Adoptée à la majorité**

Le conseiller Gaston Lacroix enregistre sa dissidence

#### **18.5 Résolution de l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick)**

##### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil demande que le maire Réjean Major, accuse réception de la résolution déposée par les dirigeants de l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick).

#### **19. Varia**

##### **19 A. Étude de la réglementation municipale**

M.B. 2010-08-02-202

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater les conseillères Michelyne Bélair et Karo Poirier et les conseillers André Patry, Yvon Pelletier, Gaston Lacroix et Denis Lacroix pour former le comité pour l'étude de la réglementation municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **19 B. Niveau de l'eau du Grand Lac Rond**

M.B. 2010-08-02-203

**Considérant** le très bas niveau de l'eau au Grand Lac Rond;

**Considérant** que depuis des décennies les fluctuations constantes du niveau du lac a toujours été un inconvénient majeur pour les villégiateurs du Grand Lac Rond;

**Considérant** que le barrage du lac 31 milles a un effet direct sur ces fluctuations (en période de grande pluie - le 31 milles ouvre le barrage et

inonde notre lac, lequel se vide moins rapidement dans la rivière parce que le niveau de la rivière est bas et en période de sécheresse, le barrage du 31 milles est fermé et le lac se vide rapidement dans une rivière au bas niveau);

**Considérant** que les fluctuations constantes ainsi qu'un niveau d'eau trop bas occasionne différentes problématiques comme :

- Les nombreux bateaux moteurs devant souvent naviguer dans les eaux peu profondes soulèvent les sédiments de fond, lesquels en devenant en suspension dans l'eau, contribuent à l'ajout de phosphate et à la pollution du lac;
- La flore marine près des rives subit de lourds dommages;
- La fraye des poissons est affectée lorsque le niveau baisse rapidement;
- Les prises d'eau dans le lac risquent d'être contaminées;
- La navigation entre les deux sections du lac devient très difficile, hasardeuse et dommageable pour le fond de l'eau du passage;
- En berge à eau profonde, certains quais fixes deviennent inutilisables;
- En berge peu profonde, l'amarrage des quais doit se faire loin des berges et souvent de façon rapide et temporaire si bien que des quais se détachent par grands vents causant ainsi un risque pour la navigation de nuit; et finalement,
- Les risques de bris de bateaux moteurs et d'accidents sont très élevés

**Considérant** qu'un plan d'ingénieur avait déjà été fait pour la construction d'un barrage mais que ce dernier n'avait jamais été construit faute d'argent;

**Considérant** que la construction d'un barrage nécessite différentes autorisations des ministères concernés ainsi que des plans et devis d'une firme d'ingénieur reconnue;

**Considérant** la demande verbale d'un représentant de l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick) pour l'appui de la Municipalité à la formation d'un comité pour l'implantation d'un barrage au Grand Lac Rond ;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer les dirigeants de l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick) pour la mise sur pied d'un comité ayant pour but d'implanter un barrage permanent afin de régulariser le niveau de l'eau du Grand Lac Rond.

**Adoptée à l'unanimité**

## 20. Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Compteur chemin Bouchette - Ste-Thérèse-de-la-Gatineau

## 21. Levée de la séance



M.B. 2010-08-02-204

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 21h44.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Raymonde Tremblay*  
Directrice générale adjointe